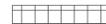




LEGENDE

-  A1 : servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier.
-  EL7 : servitudes d'alignement
-  D3 : servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
-  PT1 : servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques. **Servitudes supprimées par arrêté du 1er mars 2021**
-  PT2 : servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploitées par l'Etat. **Servitudes supprimées par arrêté du 1er mars 2021**
-  PT3 : servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.
-  INFORMATION : servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques (azoduc).

Département de la Moselle

ANGEVILLERS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mise à jour par arrêté municipal du 19 juillet 2021

	Prescription	Approbation
Elaboration	12 janvier 2006	03 septembre 2008
Mise à jour par arrêté du Maire le 22/10/2015		

4.1

Servitudes 1/5000